CAPI
Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

SYNTHESE DES PROPOSITIONS RELATIVES AU BP 2023 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Conseil Communautaire
du 2 février 2023

Communauté d'Agglomération
Porte de l'Isère
17, Avenue du Bourg - BP 90592
38081 l'Isle d'Abeau Cedex

Tél : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

Les équilibres du BP 2023 ont été travaillés pour permettre de poursuivre la mise en œuvre du projet CAPI26 en maintenant une politique d'investissement ambitieuse à hauteur de 32,1M€, tout en contenant le niveau d'endettement de la collectivité, grâce à un autofinancement soutenu à hauteur de 15,8M€ contre 9,4M€ en 2022.

En 2022, les premières mesures d'évolution de taux prévues dans le Pacte Financier et Fiscal 0221-2026 ont été adoptées. En 2023, la mise en œuvre initialement prévue se poursuit. Cette évolution couplée à une progression légale des bases (du fait de l'inflation) comme des bases physiques (implantation d'entreprises) génère un produit fiscal en progression de 9%. Ceci permet de dégager des moyens pour investir au-delà du financement de la section de fonctionnement malgré des dépenses soumises à de très fortes évolutions.

Au regard de la raréfaction de la ressource persistante et de la nécessité de conserver une capacité à investir (118M€ sur le mandat) pour maintenir l'offre de service de la Capi, dans les années futures, il est essentiel de conserver une croissance de l'économie sur le territoire. Un effort collectif des communes, de la CAPI et de ses opérateurs, partenaires, doit permettre de créer les conditions d'accueil de nouvelles entreprises (potentiel de ressources supplémentaires à 10 ans est estimé entre 9 à 14M€ sur les zones existantes et à créer).
Sur cet aspect, la clause de revoyure du pacte financier fiscal et de solidarité doit permettre en 2023, d'évaluer les engagements d'ouverture de foncier des communes concernées.

Enfin, la CAPI a débuté une démarche ambitieuse visant à revisiter l'ensemble de ses politiques publiques, à en mesurer l'efficience et aboutir à des arbitrages permettant des économies supérieures à hauteur de 2 à 3 M€ annuels à horizon 2026.

Pour ce faire, les travaux doivent se poursuivre pour aboutir dans les différentes actions recensées à ce jour dans le cadre de ce plan de marges de manœuvre :

- Schéma des équipements nautiques : rééquilibrage du portage des coûts et rationalisation du maillage du territoire.

- Le passage du Golf en Délégation de Service Public pour optimiser le développement de cette activité devrait intervenir courant 2023.

- La réorganisation de l'Offre d'Accueil du Jeune Enfant est également initiée :

  - ✓ Les objectifs : moderniser les structures d'accueil et permettre d'offrir autant voire plus de places d'accueil dans des équipements adaptés.
  - ✓ Les deux opérations sur lesquelles il serait possible d'optimiser la réorganisation d'ici la fin du mandat sont St Bonnet à Villefontaine et l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant à St Quentin Fallavier.

- La réorganisation des services mutualisés entre les communes et la CAPI est également en cours en matière d'espaces verts et d'espaces publics.

- La stratégie patrimoniale est également l'un des axes forts du plan de marges de manœuvre pour les 100 bâtiments de la CAPI

  - ✓ Certains bâtiments font l'objet d'une réflexion conjointe avancée avec les communes concernées :
    - Centre Simone Signoret, Cinéma le Fellini, Groupe Scolaire 2 (GS2) et Gendarmerie en réflexion sur Villefontaine.
    - Salle de l'Isle sur l'Isle d'Abeau
  - ✓ Le schéma directeur immobilier et énergétique sera lancé en 2023 pour permettre d'identifier :
    - Les cessions de bâtiments
    - L'amélioration de la situation énergétique des bâtiments conservés pour les activités des services

- Des efforts sont également faits au travers notamment :

  - ✓ Des optimisations en matière de moyens généraux, d'organisations de services : fusion de directions, digitalisation etc.
  - ✓ Dans le domaine de la Culture, la démarche est celle d'un rééquilibrage des moyens affectés aux différents équipements : Abattoirs, Théâtre du Vellein, Conservatoire.

Les propositions faites dans le cadre du BP 2023 sont fortement ancrées dans ce contexte et notamment dans le cadre suivant :

- ✓ La perte du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et la contribution au FPIC qui représentent (sur la base des éléments connus à ce jour) une perte de 15.8 M€ sur pour la CAPI au terme de la mandature.
- ✓ Le contexte économique et d'inflation avec une évolution des tarifs de gaz notifiée à + 80% pour 2023, une augmentation des coûts d'énergie estimée à 30% par rapport aux prévisions 2022
- ✓ Le fonctionnement d'un nouvel équipement en année pleine
- ✓ Le plan d'investissement de la mandature dont les années les plus importantes en termes de besoin de financement sont 2022, 2023 et 2024.

Pour faire face à ces enjeux et garantir une modernisation efficiente des services et du territoire, la CAPI s'est dotée d'objectifs et a construit les outils pour y parvenir :

- ✓ Projet de territoire
- ✓ Poursuite de la mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal
- ✓ Plan de marges de manœuvre (réorganisation des dépenses)
- ✓ Plan pluriannuel d'investissement.

Les propositions présentées dans le cadre du Budget 2023 s'inscrivent dans cette optique.

Elles sont notamment marquées par :

La mise en œuvre du Plan de Marges de Manœuvre envisagé selon le rythme suivant :

Objectif Pluriannuel Plan de marges de manœuvre

2021	2022	2023	2024	2025	2026
- 500 000	- 1 000 000	- 2 000 0000	- 3 000 000	- 4 000 000	- 5 000 000

La philosophie comptable retenue pour 2023 est de prévoir au plus près les crédits nécessaires aux actions envisagées. Les recettes sont prévues de manière encore plus prudente, sans s'interdire d'éventuels compléments par le biais des décisions modificatives dans la limite des capacités financières supplémentaires identifiées.

Concernant le fonctionnement :

2023 sera marquée par le fonctionnement en année pleine de la Piscine Alice Milliat.

2023 sera également marquée par l'offre de 14 places supplémentaires en pause méridienne en multi-accueils.

2023 verra en outre, se poursuivre la préparation de la nouvelle politique de la Ville.

Les dépenses de personnel évoluent fortement entre 2022 et 2023 en raison des impacts des réformes 2022 sur l'année 2023 : évolution du point d'indice : 1.75% en 2022, +1.75% en 2023, réforme des Educateurs Jeunes Enfants, Réforme des Catégories B, revalorisation du SMIC sur l'échelon 1 de la grille indiciaire, actualisation du RIFSEEP en année pleine, Glissement vieillesse technicité. Un effort est imparti sur cet aspect.

L'inflation et les augmentations, marquent également les contributions obligatoires versées par la CAPI aux organismes dont elle est membre. Les efforts consentis par ailleurs ne permettent pas d'absorber ces augmentations.

En matière de recettes toutefois, l'évolution des bases légales ainsi que la dynamique naturelle permettent d'augmenter les recettes fiscales de manière significative. Le Pacte Financier et Fiscal continue d'être mis en œuvre.

Des recettes exceptionnelles issues de l'aménagement de zones économiques permettent également de compter sur des recettes plus dynamiques.

Ces éléments permettent de dégager un autofinancement en corrélation avec le besoin de financement d'équipement impactant fortement les investissements en 2023.

En matière d'investissements :

2023 sera marquée par la poursuite des travaux du futur Conservatoire Hector Berlioz de la CAPI dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2024.

Elle sera également marquée par la poursuite de l'opération Quartier de la Gare de Bourgoin-Jallieu et des Programmes Nationaux de Rénovation Urbaine (PNRU) en cours, la réalisation d'un accès complémentaire à la Piscine CAPI à Champaret, la poursuite et le renforcement des opérations de relamping.

Ces opérations engendrent sur le plan budgétaire une année de fortes dépenses d'investissement. L'effort pour dégager un meilleur autofinancement malgré le contexte pèse donc sur la préparation budgétaire 2023.

Une proposition d'aménagement de la règle prudentielle CAPI sur les recettes d'emprunt est toutefois opérée dans l'attente des résultats 2022 qui, à ce stade des estimations, permettraient d'envisager un complément d'autofinancement lors du Budget Supplémentaire.

I. LES PROPOSITIONS 2023 DANS LE CADRE DU BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT

Les équilibres proposés sont les suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Sens	**BP 2022**	**Prop. 2023**	**Evolutions en %**
DEPENSES	99 693 444	104 441 984	4,8%
RECETTES	109 122 955	120 213 191	10,2%
Solde de fonctionnement avant virement à l'investissement	**9 429 511**	**15 771 207**	**67%**

Virement à la section d'investissement (autofinancement)	**9 429 511**	**15 771 207**	**67%**

Les recettes évoluent plus fortement que les dépenses, ce qui conduit à une amélioration de l'autofinancement de 67% avec **+ 6,3M€.**

PRECISIONS COMPTABLES

EVOLUTIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre n°	Chapitre (libellé)	BP 2022	Prop. 2023	Evolution en %
011	Charges à caractère général	10 802 142	11 718 888	8%
012	Charges de personnel et assimilées	31 763 303	33 065 000	4%
014	Atténuation de produits	21 489 324	22 221 806	3%
022	Dépenses imprévues	4 184 225	-	0%
023	Virement à la Section d'investissement	14 429 511	-	0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 042 691	9 212 776	2%
65	Autres charges de gestion courante	23 659 423	24 968 071	6%
66	Charges Financières	2 627 330	2 921 043	11%
67	Charges exceptionnelles	242 731	267 900	10%
68	Dotations aux amortissements	66 500	66 500	0%
DEPENSES		**118 307 180**	**104 441 984**	
DEPENSES HORS AUTOFINANCEMENT (HORS CH023 ET CH022)		**99 693 444**	**104 441 984**	**5%**

Les éléments d'évolution par chapitre sont les suivants :

- **En charges à caractère général (CH011), l'évolution globale s'établit à 8% soit 916 K€ d'évolution par rapport au BP 2022.**
  - ✓ Le fonctionnement en année pleine de la Piscine Alice Millat et l'évolution des places dans les multi-accueils représentent : + 354 K€, la gestion de nouveaux ouvrages : + 63 K€ et l'entretien des bornes incendies + 79 K€ pour un montant total de + 439K€ soit 4% de l'évolution. Les autres augmentations résultent de l'inflation et des coûts estimés en matière d'énergie +586 K€ (hors énergie Piscine Alice Milliat).

- **En charges de personnel (CH012), une évolution de 4 % soit 1.3 K€ est proposée**.
  - ✓ Cette évolution tient compte des réformes intervenues courant 2022 (Evolution du point d'indice à compter de juillet 2022, réforme des catégories B, des Educateurs Jeunes Enfants, revalorisation du SMIC) et non prévues au BP 2022. Elles impactent par suite les propositions 2023. Les réformes de 2022 continuent à avoir des impacts sur 2023. En effet, l'actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) appliqué en année pleine est également à prendre en compte. L'augmentation 2022 du point d'indice impacte à nouveau de +1.75 % la masse salariale en 2023.

  - ✓ Il faut souligner qu'il est tenu compte d'un effort de pilotage imparti à hauteur de 2% (600 K€).

- **En atténuations de produits (CH014), l'évolution de 3% soit + 732 K€ résulte de l'augmentation de la contribution au FPIC.**

- **En autres charges de gestion (CH 65), l'évolution est de + 6%, soit 1 308 K€. Elle résulte essentiellement de :**

  - ✓ L'évolution du coût de traitement des Ordures Ménagères : + 6% soit + 845 K€ et l'augmentation du SDIS à hauteur de 6% soit + 240 K€.
  - ✓ <u>La mise en place de l'action Prestation de Service Environnement auprès des Agriculteurs :</u>
    - C'est une action pluriannuelle mise en œuvre sur 5 ans. Le montant total attribué par l'Agence de l'Eau (fonds FEDER et label HAIE) sur la Période sera de 3 545 K€ versé à la CAPI puis reversé aux 51 agriculteurs contractants par phases annuelles après vérification des mesures mises en œuvre sur l'année pour la préservation de la ressource en eau sur la base de leurs contrats et de leurs engagements initiaux.
    - En 2023 la proposition est de prévoir autant de dépenses que de recettes attendues, précaution qui n'avait pas été prise en 2022 et qui a nécessité plusieurs modifications budgétaires. La proposition en dépenses est donc de + 428 K€ supplémentaires en 2023 par rapport à 2022.

  - La dissolution du pôle Métropolitain ainsi que la diminution de la subvention d'équilibre du Théâtre amortissent les augmentations : - 230 K€.

- **En charges financières, l'évolution est de + 11%, soit + 293 K€ :**
  - ✓ L'évolution résulte essentiellement des nouveaux emprunts et augmentation de coûts des taux variables.

- **En dotations d'amortissement (autofinancement légal obligatoire), l'évolution est de + 170 K€.**

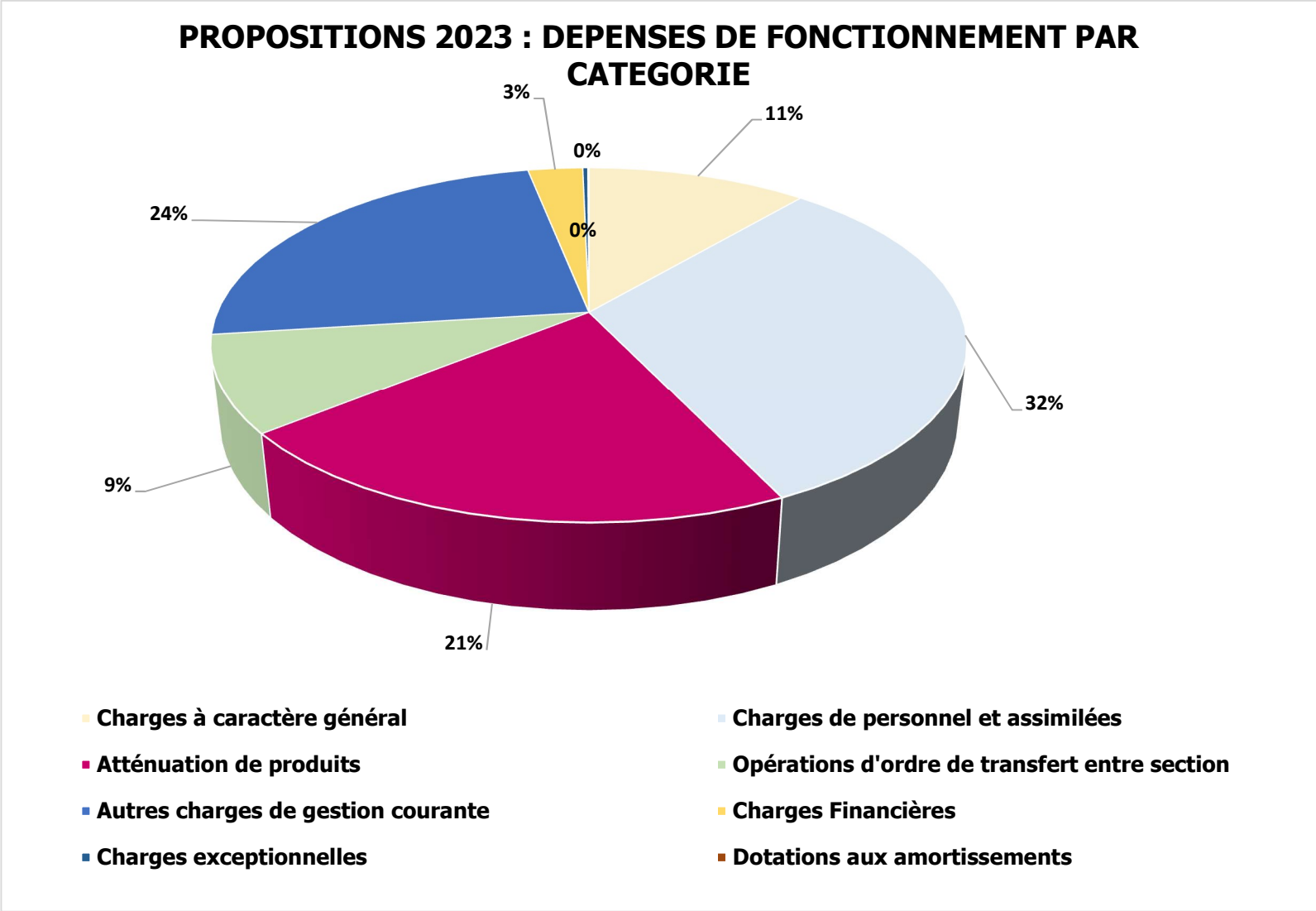
PROPOSITIONS 2023 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CATEGORIE
3%
11%
0%
24%
0%
32%
9%
21%
Charges à caractère général
Charges de personnel et assimilées
Atténuation de produits
Opérations d'ordre de transfert entre section
Autres charges de gestion courante
Charges Financières
Charges exceptionnelles
Dotations aux amortissements

EVOLUTIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : DETAIL PAR CHAPITRE

Chapitre n°	Chapitre (libellé)	BP 2022	Prop. 2023	Evolution en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 184 225	-	
013	Atténuation de Charges	300 000	95 000	-132%
014	Atténuation de produits	-	-	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 543 026	1 540 000	0%
70	Ventes de produits de prestations de service	4 116 222	4 674 908	11%
73	Impôts et taxes	75 992 462	83 261 678	9%
74	Dotations Subventions et Participations	26 570 206	28 076 913	5%
75	Autres produits de gestion courante	508 940	2 332 992	146%
76	Produits Financiers	63 000	50 000	-22%
77	Produits exceptionnels	29 100	181 700	4%
78	Reprises sur amortissements et prévisions	-	-	
TOTAL RECETTES		**118 307 180**	**120 213 191**	
RECETTES HORS EXCEDENT CUMULE (002)		**109 122 955**	**120 213 191**	**10%**

- **Concernant les atténuations de charges (remboursements maladie CH013) : -132% soit - 205 K€**

  - ✓ Un transfert comptable est simplement proposé, les recettes sont encaissées en partie sur ce chapitre (remboursement caisse primaire assurance maladie) et en partie sur le chapitre produits exceptionnels (remboursements assureurs statutaires). Une diminution est cependant envisagée au global : -52.4K€.

- **Concernant les produits des services (CH 70) : + 11% soit une évolution de + 558 K €.**

  - ✓ Des évolutions de recettes sont proposées au niveau des piscines d'une part en raison de l'ouverture de la Piscine Alice Milliat en année pleine et d'autre part en comptant sur un regain des fréquentations qui avaient drastiquement diminué à l'issue du COVID. Une évolution de + 336 K€ est donc proposée.

- ✓ Les remboursements de personnel du budget Golf ne figuraient pas dans le budget 2022, elles sont inscrites en 2023 et génèrent par suite un écart positif de + 294 K€ avec le BP 2022.

- **Concernant la fiscalité (CH73) : une évolution de 9% est proposée soit +4.67 M€ supplémentaires.**

  - ✓ L'évolution résulte essentiellement de la dynamique légale des bases fiscales et de leur dynamique naturelle : +8 %, (évolution des bases légales +7.1% et évolution physique des bases : +0.94% en moyenne)
  - ✓ Elle résulte également de l'évolution du taux de CFE qui sera proposé à 27.88% comme prévu par le Pacte Financier et Fiscal 2021-2026.
  - ✓ Les taux dits « ménages » seront identiques à ceux proposés en 2022 soit :
    - ✓ Taxe foncière : 4.10%
    - ✓ Taxe Foncière Non Bâtie : 2.60%
    - ✓ Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 8.43%
  - ✓ Maintien du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères par rapport à 2022 : 10.32%

- **Concernant les dotations subventions et participations (CH 74), il apparaît en augmentation de 5 % soit + 1.5 M€**.
  - ✓ Cette augmentation résulte en grande partie des évolutions de compensations de l'Etat concernant la fiscalité des locaux industriels et de taxe foncière, les évolutions de bases légales et naturelles étant prises en compte dans le calcul des compensations : +1.4 M€.

  - ✓ Un ajustement des subventions de l'Agence de l'Eau (action PSE) et la prise en compte de subventions non reconductibles induisent une proposition de variation entre 2022 et 2023 de + 100 K€.

- **Concernant les autres produits des services (CH75), ils sont augmentation de 146% soit + 1,8M€.**

  - ✓ Il s'agit d'une recette exceptionnelle résultant d'un boni issu de la clôture de l'opération d'aménagement de Zone Economique Parc de Chesne Ouest. Ces recettes ne sont pas reconductibles. Si d'autres clôtures d'opérations économiques bénéficiaires sont envisagées sur les années à venir, des clôtures d'opération d'aménagement de Zones à vocation d'habitat sont également à venir et seront probablement déficitaires. Les futurs bonis, moins élevés, permettront de couvrir les déficits à intégrer à l'avenir.

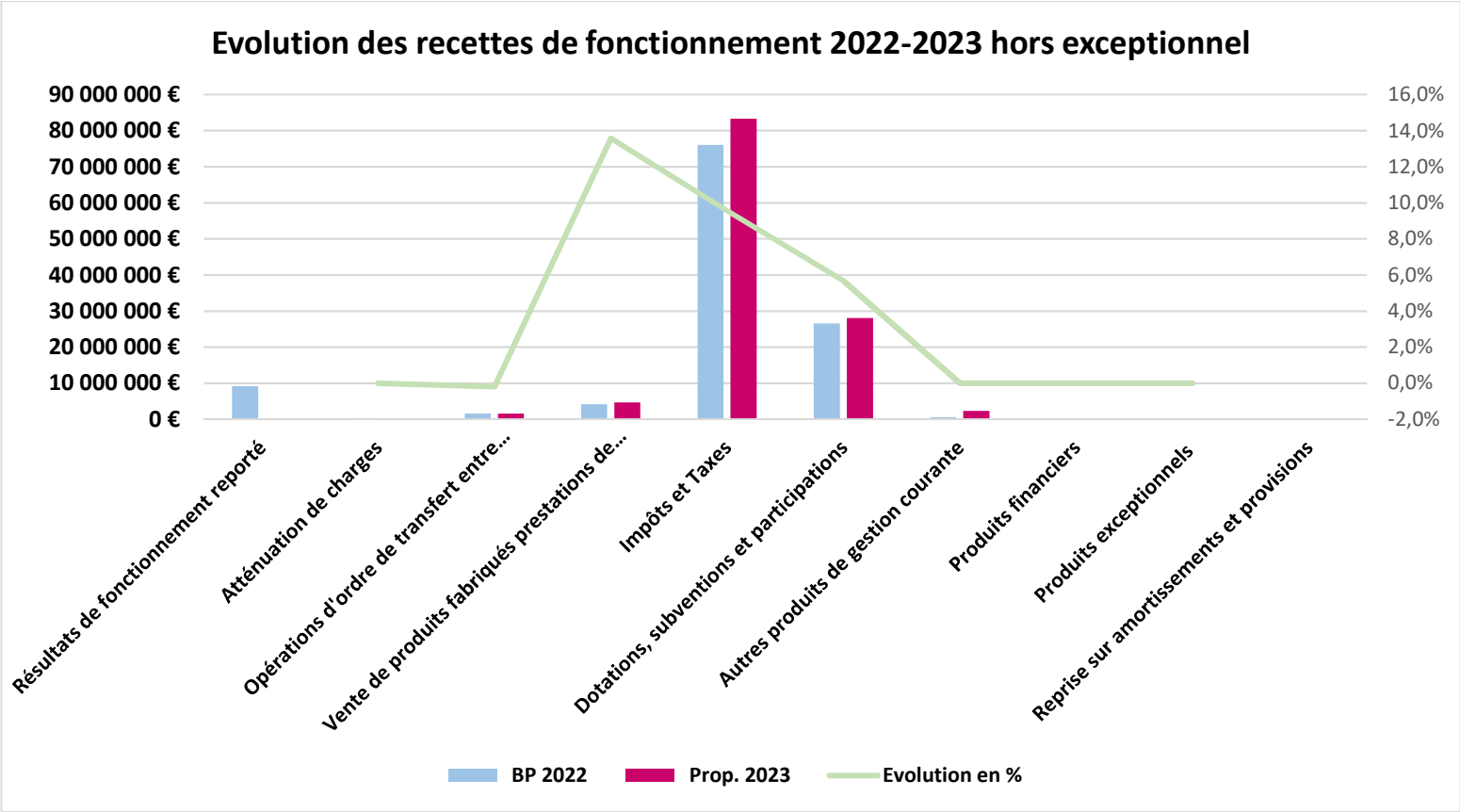

FONCTIONNEMENT : AUTOFINANCEMENT DEGAGE (Recettes-dépenses de fonctionnement hors autofinancement et résultat cumulé)	BP 2022	Prop. 2023	Evolution en %
SOLDE RECETTES - DEPENSES	-	15 771 207	
SOLDE HORS EXCEPTIONNEL (Hors CH002, 023 et 022)	**9 429 511**	**15 771 207**	**67%**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Sens	**BP 2022**	**Prop. 2023**	**Evolutions en %**
DEPENSES	44 208 191	45 358 444	3%
RECETTES	28 513 723	26 887 174	-6%
Solde avant mobilisation de l'autofinancement de fonctionnement proposé	- 15 694 468	- 18 471 270	18%
Autofinancement disposnible de la Section de fonctionnement	9 429 511	15 771 207	67%
Montant restant à couvrir après mobilisation du solde de fonctionnement proposé	**- 6 264 957**	**- 2 700 063**	**-57%**

- **Les dépenses d'investissement sont proposées à hauteur de 45.3 M€ dont :**
  - ✓ 32,1 M€ de dépenses d'équipement (grandes opérations, travaux courants, renouvellement mobilier etc.) ;
  - ✓ 11, 524 M€ de remboursement de capital d'emprunt.
  - ✓ 1.69 M€ d'opérations d'ordre.

- **Les grandes opérations du mandat sont en pleine réalisation en 2023 dont notamment :**
  - ✓ Au titre des bâtiments communautaires les travaux du futur Conservatoire CAPI, la médiathèque de St Quentin Fallavier, c'est un budget de 12,81 M€ qui doit être mobilisé sur 2023 ; Les recettes attendues s'établissent à 1.49 M€. Le montant total des investissements proposés pour les bâtiments communautaires au titre de 2023 est de 14.8M€
  - ✓ L'opération du PNRU de Villefontaine et le lancement du projet Quartier de la Gare Bourgoin-Jallieu, la poursuite de l'opération acquisition des fonderies de l'Isère représentent 2.79 M€. Les recettes attendues en 2023 s'établissent à 565 K€. Le montant total proposé en matière d'aménagement et d'Urbanisme est de 2.95 M€.
  - ✓ Les opérations d'aménagement en matière de Voirie, éclairage public et espaces publics représentent 6.06 M€.
    Les recettes attendues sont estimées à 921 K€.
  - ✓ Les investissements nécessaires en matière de système d'information et d'aménagement numérique (Fibre) représentent 1.18 M€
  - ✓ Les crédits nécessaires à l'OPAH sont maintenus conformément à l'engagement à 600 K€, 85 K€ sont ajoutés au titre du Service Performance Energétique et Environnementale de l'Habitat (SPEEH) ;
  - ✓ Les dépenses proposées en matière d'Eaux Pluviales s'élèvent à 1.09M€ et à 945 K€ en matière de Développement Economique.
  - ✓ A cela s'ajoutent notamment les dépenses d'investissement obligatoires à hauteur de 2.6 M€.

- **Les recettes attendues sont proposées à hauteur de 26,88 M € hors virement de la section de fonctionnement (autofinancement dégagé)**
  - ✓ Il s'agit des recettes d'emprunt inscrites à hauteur du capital remboursé soit 11.54 M€, de 3 M€ de subventions, de recettes liées au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) 1.7M€ et de dotations aux amortissements (autofinancement obligatoire) à hauteur de 9.2M€.

Les propositions en dépenses et recettes d'investissement des délégations sont les suivantes pour 2023 et sur la durée du mandat :

DELEGATIONS	2 023	2 024	2 025	2 026
VOIRIE ECLAIRAGE ESPACES PUBLICS	6 063 800	5 200 000	4 462 200	4 662 200
AIR BRUIT CLIMAT ENERGIE	210 000	200 000	200 000	200 000
AMENAGEMENT URBA	2 995 616	7 663 100	3 548 100	1 568 226
ASSEMBLEES	601 540	-	-	-
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	14 801 945	7 524 500	1 511 500	1 511 500
COMMUNICATION	6 000	6 000	6 000	6 000
CONSERVATOIRE	100 000	100 000	100 000	100 000
CYCLE DE L'EAU DECI	156 000	30 000	30 000	30 000
CYCLE DE L'EAU EAUX PLUV	1 098 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
DEVELOPPEMENT ECO	945 000	695 000	360 000	550 000
DICS	685 000	485 000	685 000	685 000
ENVIRONNEMENT	61 700	55 000	55 000	55 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS	52 600	52 600	52 600	52 600
FINANCES	2 600 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
MEDIATHQUES	28 426	29 650	29 650	29 650
MOYENS GNRX	335 000	341 000	341 000	341 000
PETITE ENFANCE	30 000	30 000	30 000	30 000
RESSOURCES HUMAINES	45 000	45 000	45 000	45 000
SYSTEMES D'INFORMATION	1 245 200	1 550 200	1 600 400	1 244 400
TOUTES DELEGATIONS	-	2 500 000	2 500 000	2 500 000
TOTAL DEPENSES	**32 060 827**	**30 007 050**	**19 056 450**	**17 110 576**

RECETTES SUIVANT PPIG ressortant des propositions 2023				
DELEGATIONS	**2 023**	**2 024**	**2 025**	**2 026**
AMENAGEMENT URBA	565 000	1 603 166	1 585 666	900 000
BAT COMMTR	1 494 950	3 850 000	1 850 000	-
DEVELOPPEMENT ECO	27 000			
VOIRIE ECLAIRAGE ESPACES PUBLICS	921 953	662 684	299 718	200 000
ENVIRONNEMENT	35 000	-	-	-
SYSTEMES D'INFORMATION	-	-	200 000	-
TOTAL RECETTES (SUBVENTIONS)	**3 043 903**	**6 115 850**	**3 935 384**	**1 100 000**

DEPENSES PAR DIRECTION SUIVANT PPIG ressortant des propositions 2023				
DELEGATIONS	**2 023**	**2 024**	**2 025**	**2 026**
TOTAL DEPENSES	32 060 827	30 007 050	19 056 450	17 110 576
TOTAL RECETTES	3 043 903	6 115 850	3 935 384	1 100 000
SOLDE NET PPIG (DEPENSES-RECETTES)	**29 016 924**	**23 891 200**	**15 121 066**	**16 010 576**

- Le solde de la section d'investissement avant virement de la section de Fonctionnement est de -18.47 M € :
  - ✓ Le besoin de Financement est donc particulièrement élevé pour 2023.
  - ✓ Grâce à l'autofinancement dégagé en fonctionnement, le besoin de financement de l'investissement restant est de 2 700 063 €.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, après mobilisation du solde excédentaire de la section de fonctionnement et de l'emprunt conforme à la règle prudentielle CAPI, la section d'investissement s'établit comme suit :

Reste à financer :		**- 2 700 063**

- Au regard de la date d'approbation du budget primitif, le délai est trop resserré pour procéder à une reprise anticipée des résultats 2022 fiabilisée et mobiliser dès le budget primitif l'autofinancement cumulé.
- Il pourrait donc être proposé de prévoir un emprunt d'équilibre supérieur de 2.7M€ au capital remboursé sur 2023 et de prévoir de mobiliser l'excédent constaté au titre de l'exercice 2022 dès le Budget Supplémentaire 2023.
- A titre provisoire, les recettes d'emprunt en investissement seraient donc proposées à 14.22 M€.
- Cette stratégie permettra de continuer à préserver le niveau d'investissement et à favoriser au cours de l'exercice 2023, l'autofinancement.

II. LES PROPOSITIONS 2023 RELATIVES AUX BUDGETS ANNEXES :

Pour mémoire, la CAPI compte sept budgets annexes.

- Les budgets Cycle de l'Eau : Eau, assainissement, Spanc, le budget annexe Transport et le budget Golf sont des budgets concernant des services industriels et commerciaux, relevant de l'instruction comptable M4 et de ses déclinaisons, M43 et M49 (pour le cycle de l'Eau).
- Le budget Annexe Culture Théâtre est un budget relatif à un service public administratif géré en instruction M14.

A . LES BUDGETS ANNEXES CYCLE DE L'EAU

- Les budgets annexes Cycle de l'Eau sont également touchés par l'inflation que ce soit au niveau de l'exploitation ou des dépenses d'investissement.
  - ✓ Des ajustements ont été proposés pour se rapprocher des taux de réalisation constatés. Afin d'en absorber une partie et de tenir compte des modalités d'évolution de l'accessibilité et du coût de l'emprunt qui sont plus que défavorables par rapport aux années précédentes.

- Sur les budgets Spanc, Eau et Assainissement, une réaffectation des moyens humains a été proposée.
  - ✓ Les ressources humaines affectées au SPANC sont désormais de 0.10 ETP, 0.45 ETP sont réaffecté en moyens humains pour les activités liées à l'eau potable, 0.45 ETP sont réaffectés à l'assainissement.
  - ✓ Cela ne modifie pas la masse salariale globale, par contre les moyens et par suite les charges sont modifiées sur chaque budget.
  - ✓ Cela modifie également les remboursements de salaires entre les budgets SPANC, Eau et Assainissement et diminue d'autant (-0.45 ETP) les remboursements de salaires dont bénéficiait le budget Assainissement. En effet, celui-ci porte l'ensemble des salaires puis les refacture aux deux autres budgets.

1. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

- <u>En exploitation : 3.4 M€</u>

Dépenses :

- Si l'exploitation est confiée à la SEMIDAO, délégataire du Service, des actions sont menées en propre par la CAPI, il s'agit notamment :
  - ✓ De modélisations basées sur les problématiques de renouvellement patrimonial
  - ✓ D'études en lien avec l'Epage de la Bourbre, de servitudes foncières, et d'une étude de délimitation de Pont Eclose en raison d'une problématique de captage.

Recettes :

- Les recettes usagers présentent une dynamique de 2% réserve faite d'un niveau de consommation d'eau par abonné qui demeure identique au niveau actuel.
  - ✓ Cette dynamique n'est pas liée à l'évolution tarifaire délibérée fin 2022 dont l'impact budgétaire sera effectif en 2024.
  - ✓ C'est un ajustement du prévisionnel par rapport aux encaissements constatés les années précédentes.

L'autofinancement (recettes-dépenses d'exploitation) proposé pour 2023 est de 698 K€. Il est en recul par rapport au niveau proposé en 2022 : -3%.

EAU : SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022	BP 2023
Dépenses	2 735 566	2 789 347
Recettes	3 451 884	3 487 635
Solde hors autofinancement	716 318	698 288
Total avec virement à l'investissement	**3 451 884**	**3 487 635**

- <u>En investissement : 3.9 M€</u>

Parmi les dépenses d'investissements (opération d'ordre, remboursements d'emprunt, dépenses d'équipement) :

- Les dépenses d'équipements (travaux de renouvellement de réseaux) sont proposées en forte diminution pour tenir compte du contexte actuel lié à l'emprunt (coût, accessibilité). Une contraction de 9% est proposée par rapport à 2022. Les dépenses d'équipement sont toutefois proposées à hauteur de **2.43 M€.**
- Parmi les opérations envisagées :
  - ✓ Déviation DN 250 phase II à la Verpillière : 220 K€
  - ✓ Mise en séparatif Rue de la Roche à St Alban de Roche : 220 K€.
  - ✓ Maîtrise débordement Rue de la Roche à St Alban de Roche : 200 K€
  - ✓ Maîtrise débordement à la Verpillière : 200 K€
  - ✓ Renouvellement des branchement Eau Potable sur l'Agglomération : 182 K€
  - ✓ Opération Secteur Paul Bert 30 rue de la Paix à Bourgoin Jallieu : 187 K€

- En recettes pour financer ces investissements :
  - ✓ L'autofinancement (dotations et virement du fonctionnement) s'élève à 65% du montant total des recettes soit 2.5K€.
  - ✓ L'emprunt proposé serait de 1.4M€ soit une diminution de 18% par rapport à l'emprunt proposé en 2022.

EAU : SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	4 234 874	3 987 133

Recettes hors virement de l'exploitation	3 518 556	3 288 845
Solde hors résultat cumulé et virement de l'exploitation	**- 716 318**	**- 698 288**
Solde avec autofinancement	**4 234 874**	**3 987 133**

Emprunt proposé	**1 720 555**	**1 412 069**

2. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

- En exploitation : 8.9M€

- En dépenses :

Sur ce budget également, la SEMIDAO est délégataire de l'exploitation. Des actions sont toutefois portées en propre par la CAPI dont notamment :

- ✓ Les diagnostics en lien avec les nouvelles obligations réglementaires sur les stations d'épuration (STEP) et les polluants (60K€ pour la STEP Bourgoin Jalllieu et 95 K€ sur la STEP de Traffayères).
- ✓ Une analyse des risques sur la sécurisation inondations des sites est prévue en lien avec l'EPAGE (Eau et assainissement) ainsi qu'un marché foncier pour 69K€.
- ✓ Un plan d'épandage des boues et l'épandage des boues doivent être réalisés dans l'année et sont proposés à hauteur de 60K€.

- En recettes :

- ✓ Les recettes usagers sont proposées en augmentation sur la base des encaissements réalisés en 2021 et 2022.
- ✓ Les recettes relatives aux remboursements de salaires opérés par les autres budgets annexes cycle de l'eau sont proposées en diminution pour les raisons exposées en introduction.

- L'autofinancement dégagé par la Section d'Exploitation (Recettes-dépenses) est proposé en nette amélioration : 14%, soit 453 K€ supplémentaire.

ASSAINISSEMENT : SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022	BP 2023
Dépenses hors virement à l'investissement	4 847 818	5 286 199
Recettes	8 099 635	8 991 783
Solde hors autofinancement	3 251 817	3 705 584
Total avec virement à l'investissement	**8 099 635**	**8 991 783**

- En investissement : 8 M€

Parmi les dépenses d'investissements (opération d'ordre, remboursements d'emprunt, dépenses d'équipement) :

Les dépenses d'équipement semblent proposées en diminution. Toutefois, il s'agit d'un réajustement des propositions.

- ✓ En effet, l'opération de valorisation énergétique (méthanisation) telle qu'envisagée en 2022 est en cours de redimensionnement et ne pèse plus de la même manière sur les propositions en dépenses.
- ✓ Si cet élément est neutralisé dans la comparaison entre les propositions 2022 et les propositions 2023, il ressort que les dépenses de renouvellement de réseaux sont proposées en augmentation de 34% avec un budget global de 3.12 M€ pour 2023.

En recettes pour financer les investissements :

- ✓ L'autofinancement (dotations et virement de la section d'exploitation) représente 83 % soit 6.6M€.
- ✓ L'emprunt proposé est de 1.39 M€ en recul de 65% par rapport aux propositions 2022.

Les opérations proposées au titre de 2023 sont notamment les suivantes :

- ✓ Diagnostic permanent des réseaux : 450 K€
- ✓ Secteur Paul Bert 30 rue de la Paix à Bourgoin Jallieu : 307 K€
- ✓ Maîtrise débordement à la Verpillière : 315 K€
- ✓ Aval secteur Danet à la Verpillière : 265 K€
- ✓ Mise en séparatif chemin de la Récalaine à Ruy Montceau : 290 K€
- ✓ Canalisation détériorée Combes à Satolas et Bonce : 280 K€
- ✓ Tronçon AB, route de Serrézin à Nivolas Vermelle : 260 K€
- ✓ Mise en séparatif montée de la Ladrière à St Alban de Roche phase 1 : 250K€
- ✓ Mise en séparatif Rue de la Roche à St Alban de Roche : 220 K€

ASSAINISSEMENT : SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	10 263 328	8 069 170
Recettes hors virement de l'exploitation	7 011 511	4 363 586
Solde hors résultat cumulé et virement de l'exploitation	**- 3 251 817**	**- 3 705 584**
Solde avec autofinancement	**10 263 328**	**8 069 170**

Emprunt proposé	**4 001 617**	**1 395 586**

3. BUDGET ANNEXE DU SPANC.

- Le budget SPANC est toujours en cours de réorganisation afin de parvenir à un équilibre malgré la problématique systémique liée à la récurrence des contrôles obligatoires (tous les 8 ans) et les contrôles ponctuels en lien avec les cessions immobilières.
- Une réadaptation des moyens humains permanents affectés à l'activité conjugués au recours à un prestataire permet de mieux adapter les ressources nécessaires au rythme de l'activité.
- C'est une action ponctuelle de communication (10K€) sur l'activité SPANC, qui fait obstacle à l'équilibre de la section d'exploitation au titre des propositions 2023.
- La proposition de BP 2023 permet toutefois de résorber le déficit d'exploitation à hauteur de 71%.
- Une participation exceptionnelle du Budget Principal est proposée à hauteur de 9,5 K€.
- Il n'y a pas d'investissements pour le budget SPANC.

SPANC : SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022	BP 2023
Dépenses	95 559	31 450
Recettes hors subvention exceptionnelle	63 050	21 900
Subvention exceptionnelle	**32 509**	**9 550**
Total avec subvention exceptionnelle	**95 559**	**31 450**

B. BUDGET ANNEXE TRANSPORT :

- La Délégation de Service Public a été renouvelée en Septembre 2022 et confiée à Kéolis.
- L'inflation appliquée notamment au travers des indices carburants et salaires, impacte la contribution forfaitaire versée au délégataire, telle qu'envisagée initialement. L'augmentation envisagée au titre de l'exercice 2023 serait de 9%.

- Toutefois le dynamisme des recettes issues du versement mobilité permet d'absorber une partie de ces évolutions : +10% en 2021, +4% en 2022, +2% proposés en 2023.

- L'autofinancement dégagé en exploitation (recettes-dépenses) malgré le dynamisme des recettes reculerait ainsi de 50%.

TRANSPORT : SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022	BP 2023
Dépenses	13 329 473	14 619 999

Recettes	13 948 344	14 928 748
Solde hors virement à l'investissement (autofinancement)	618 871	308 749
Total avec virement à l'investissement	**13 948 344**	**14 928 748**

- Un travail sur la planification des investissements prévus permet de préserver l'offre de service initialement envisagée sur la durée de cette nouvelle délégation, tout en limitant le recours à l'emprunt.

- L'accent continue d'être proposé sur les mobilités douces et les équipements à énergie renouvelable.

- Les dépenses d'équipements sont proposées à hauteur de 2.16 M€ et comprennent notamment :

- Les aménagements cyclables pour 800K€
- Les aménagements en lien avec le service Lane (covoiturage) et le mobilier urbain : 550 K€
- Les investissements à réaliser dans le cadre de la délégation de service Public : 594 K€.

- En recettes d'investissement :

L'autofinancement (amortissements et virement de la section d'exploitation) permet de couvrir quasiment l'ensemble des dépenses d'investissement.
Un emprunt est proposé au stade du Budget Primitif 2023 à hauteur de 270 K€ dans l'attente des résultats 2022. Le recours à l'emprunt sera réajusté pour prioriser l'autofinancement sur l'année 2023 lors du Budget Supplémentaire.

TRANSPORT : SECTION D'INVESTISSEMENT	**BP 2022**	**BP 2023**
Dépenses	6 131 931	3 090 059
Recettes	3 190 542	2 511 228
Solde hors résultat cumulé, virement de la section d'exploitation et hors recettes emprunt	**- 2 941 390**	**- 578 831**
Solde avec autofinancement	**-**	**- 270 082**

Emprunt provisoire proposé	**-**	**270 082**

C. LE BUDGET GOLF :

- Pour cette activité, le passage en délégation de service public est prévu dans le courant de l'année 2023, la procédure est en cours.
  En l'absence de date certaine, le budget a été élaboré et est proposée sur l'exercice complet.

- En exploitation :

  - ✓ Les dépenses ont été réajustées en raison de correctifs comptables apportés à la masse salariale sans toutefois que l'existant soit modifié. Les recettes sont proposées à l'identique par rapport au BP 2022.

- En investissement :

  - ✓ Les acquisitions foncières nécessaires sont prévues et devraient être réalisées dans le courant du premier semestre. Les autres dépenses d'investissement envisagées seront réalisées seulement si elles absolument sont nécessaires au regard des perspectives de cette activité.
  - ✓ L'autofinancement dégagé en exploitation et les amortissements permettent de couvrir les dépenses d'investissement proposées.

GOLF : SECTION D'EXPLOITATION	**BP 2022**	**BP 2023**
Dépenses	375 850	413 771
Recettes	440 802	440 802
Solde hors virement à l'investissement	64 952	27 031
Total avec virement à l'investissement	**440 802**	**440 802**
GOLF : SECTION D'INVESTISSEMENT	**BP 2022**	**BP 2023**
Dépenses	157 432	69 828
Recettes hors CH021	92 480	42 797
Solde hors 001 et 021	**- 64 952**	**- 27 031**
Solde avec autofinancement	**157 432**	**69**

D. BUDGET CULTURE-THEATRE DU VELLEIN :

- L'année 2023 pour le Théâtre est une année hors Biennale du Cirque. L'activité culturelle est également touchée par l'inflation tant au niveau des dépenses qu'au niveau des recettes.

- En effet, les coûts en matière d'énergie, de défraiements, de prestations ont augmenté. L'inflation impacte également les taux de fréquentations, une baisse des capacités financières des usagers. Cette dimension s'ajoute aux difficultés rencontrées par l'ensemble des équipements culturels depuis le COVID quant à la fréquentation plus occasionnelle de ces équipements. Elle se conjugue également aux effets d'une nouvelle programmation qui doit retrouver son public.

- Malgré ces difficultés, le Théâtre du Vellein propose des efforts (sur les achats de spectacles et le recours aux intermittents notamment) : -60.5 K€. Ces propositions permettront notamment d'absorber les surcoûts en lien avec l'inflation, les baisses de recettes envisagées sur 2023 par rapport aux propositions 2022 : 11% et de faire un moindre appel à la subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 6% soit -90.3 K€.

- En matière d'investissements, les propositions sont établies à hauteur de 62.8 K€ et concernent la poursuite du plan pluriannuel de renouvellement des matériels scéniques et de sons et lumière.

THEATRE : SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	2 389 635	2 084 063
Recettes	2 515 183	2 200 883
Solde fonctionnement	125 548	116 820
Total avec virement à l'investissement	**2 640 731**	**2 200 883**

Dont Subvention équilibre budget principal	**1 540 300**	**1 450 000**

THEATRE : SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	150 548	150 748
Recettes hors virement de la section d'exploitation	25 000	33 928
Solde hors virement	**- 125 548**	**- 116 820**
Solde avec autofinancement	**150 548**	

E. BUDGET ANNEXE PLATEFORME DE CONSTRUCTION DURABLE.

- Les analyses se poursuivent sur les conséquences fiscales d'une modification de cadre budgétaire et des conséquences financières de celle-ci. Le projet de cession du bâtiment est également en cours.

- L'actuel locataire du Bâtiment ne demeurera pas dans les locaux en 2023 ce qui dégrade d'autant les équilibres de ce budget.
- Une participation exceptionnelle du budget principal est donc proposée.

- Les dépenses d'investissement proposées ne concernent que les reprises de subvention (dépenses d'ordre obligatoires) et le remboursement de l'emprunt.

PCD : SECTION D'EXPLOITATION	BP 2022	BP 2023
Dépenses hors CH 023	199 807	205 486
Recettes	283 385	278 963
Autofinancement	83 579	73 477
Total avec virement à l'investissement	**283 385**	**278 963**

Dont Subvention exceptionnelle	**174 422**	**210 000**

PCD : SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Dépenses	200 598	190 496
Recettes hors virement de l'exploitation	117 019	117 019
Solde hors virement de l'exploitation	**- 83 579**	**- 73 477**
Solde avec autofinancement	**200 598**	**190 496**